

Publication sur les conventions réglementées en application de l'article L. 225-40-2 du Code du commerce

Compte courant de Madame Vanessa Findeling

Personnes concernées : Madame Vanessa Findeling, administratrice et directrice générale déléguée de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

Objet : Les sommes laissées à la disposition de la société par Madame Vanessa Findeling font l'objet d'une rémunération au taux fiscalement déductible.

Nature : Au titre des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le solde du compte courant de Madame Findeling s'élève à 182K€ et la rémunération qui en résulte représente une charge de 10K€.